

Régimes frais de soins de santé applicables au 1er janvier 2012

Tableau des cotisations

Forfaits mensuels applicables au 1er janvier 2012 pour le régime facultatif des sortants

Régime facultatif des sortants	Régime Général		Régime Alsace Moselle	
	Ex agents non retraités	Retraités	Ex agents non retraités	Retraités
Famille (ex agent et ses ayants droit à charge)	112,50 €	123,83 €	78,42 €	86,67 €
Conjoint non à charge	79,42 €	96,00 €	55,67 €	67,17 €

L'agent sortant verse le montant total du forfait, il n'y a pas de participation de Pôle emploi. La cotisation est payée directement par l'agent sortant à l'assureur.